

Fiches descriptives
des objectifs stratégiques
environnementaux

A stylized, light blue map of the South Atlantic coast of France is positioned on the right side of the page. The map shows the coastline from the Pyrenees region down to the Atlantic Ocean, with several major cities and regions highlighted in a slightly darker shade of blue. The map is set against a dark blue background that occupies the lower half of the page.

D1 – Oiseaux marins

Fiche D1-Oiseaux marins

Enjeu : D10M – Oiseaux marins

Présentation de l'enjeu : Cet enjeu concerne les oiseaux marins et les oiseaux de l'estran. Il traite de la phase en mer ou sur l'estran et de la phase de nidification pour les espèces nichant en zone littorale.

Evaluation de l'atteinte du bon état écologique pour cet enjeu : (cf. rapports des pilotes scientifiques BEE)

(Source : SIMIAN G., ARTERO C., CADIOU B., AUTHIER M., BON C. & CAILLOT E., 2018. CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE – COMPOSANTE DES OISEAUX MARINS – Convention MEEM – MNHN. 103 pp. + Annexes)

Critère	BEE	GDG - SA
Abondance des oiseaux marins nicheurs	Non atteint	Océanite tempête et Sterne caugek
	Non évalué	1 espèce
	Atteint	8 espèces
Abondance des limicoles côtiers	Atteint	12 espèces
Abondance des oiseaux en mer	Non atteint	Goéland brun, Fulmar boréal, Pétrel tempête, sterne caugek et grand labbe.
	Non évalué	
	Atteint	12 espèces
Production en jeunes des oiseaux marins	Non atteint	
	Non évalué	10 espèces
	Atteint	1 espèce

Fiche D1-Oiseaux marins

Éléments complémentaires fournis par les évaluations des listes rouges

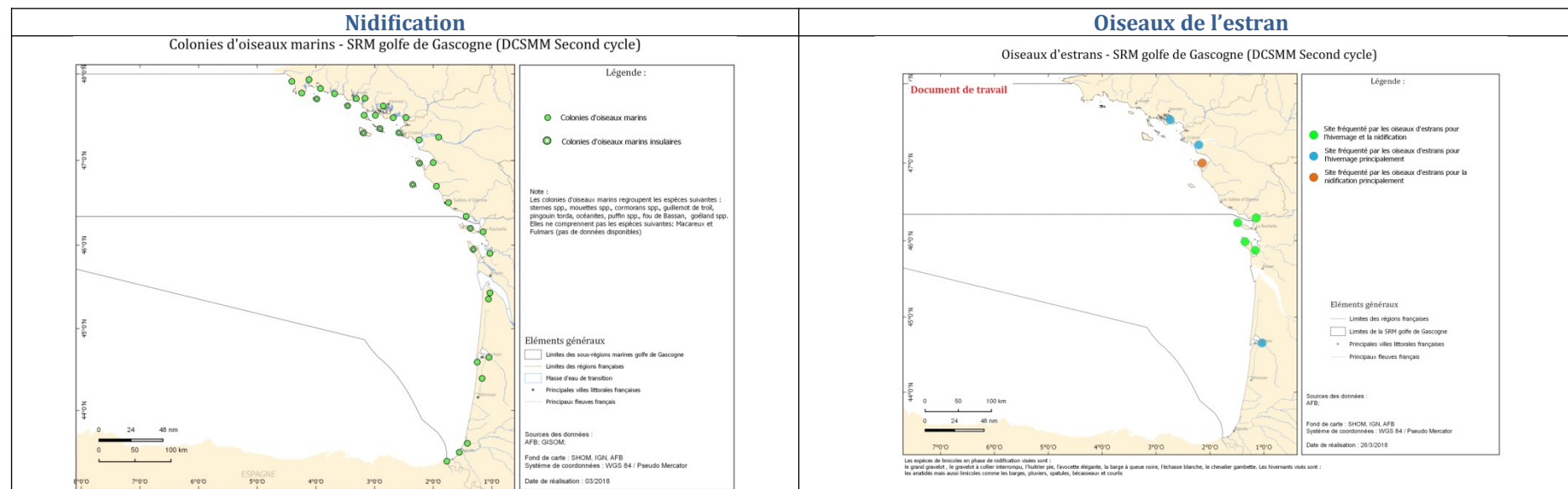
Parmi les 47 espèces (et sous-espèces) d'oiseaux marins et côtiers nichant en zone littorale, 22 (47%) sont **menacées en nidification** au niveau Français et 8 autres sont **quasi menacées** (Cf. Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en France 2016).

Parmi les 43 espèces d'oiseaux marins et côtiers hivernant en France et disposant d'une évaluation en « hivernage », 7 (16%) sont **menacées en hivernage** au niveau Français et 4 autres sont **quasi menacées** (Cf. Liste rouge des oiseaux hivernants menacés en France 2011).

Parmi les 9 espèces d'oiseaux marins et côtiers disposant d'une évaluation en « passage », 2 (22%) sont **menacées** au niveau Français et 1 autre est **quasi menacée** (cf. Liste rouge des oiseaux de passage menacés en France 2011).

Cartes d'enjeu

Les cartes des colonies localisent toutes des colonies accueillant plus de 1% de la population française. Les sites à enjeux fort accueillant plus de 15% de la population sont listés en annexe.



Fiche D1-Oiseaux marins

Liste des pressions impactant l'enjeu

Les matrices d'impact des pressions sur les enjeux écologiques permettent d'identifier les principales pressions à prendre en considération.

On distingue les pressions directes qui affectent l'enjeu écologique et les pressions indirectes. Pour ces dernières, l'impact n'est souvent pas évaluable →

Renvoi sur les objectifs environnementaux associés aux descripteurs de pression.

Les principales menaces qui pèsent sur la phase de nidification sont les dérangements et la prédation au niveau des colonies. A cela s'ajoute l'ensemble des pressions qui s'exercent sur les oiseaux en mer et qui peuvent être accentuées par la dépendance des reproducteurs à un site de reproduction.

Pressions et sensibilité aux pressions (Possibilité de détailler par sous-groupes liés à l'enjeu voire par espèce ou habitat)	Pressions nécessitant OE spécifiques	Pressions traitées via des OE généraux (préciser via quel descripteur)
Les principales pressions qui impactent les oiseaux marins et les oiseaux de l'estran sont :		
- Dérangement des oiseaux sur leur site de reproduction (lié aux activités balnéaires et récréatives, aux travaux maritimes sur l'estran et aux activités aquacoles. Risque d'écrasement des œufs pour les nicheurs sur l'estran)	Oui	
- Prédation (rats, surmulots... dont la présence est facilitée par les activités anthropiques)	Oui	
- Prélèvement par la chasse sur le DPM	Oui	
- Captures accidentelles en mer	Oui	
- Risque de collision en mer (risque avec les éoliennes notamment)	Oui	
- Perte d'habitats fonctionnels marins et littoraux	Oui	
D'autres pressions sont à prendre en compte sur les zones d'alimentation :		
-Compétition trophique et disponibilité alimentaire		D4 (objectifs généraux)
-Contamination chimique et bioaccumulation		D8 (objectifs généraux)
-Ingestion de déchets		D10 (objectifs généraux)

Sources :

- SIMIAN G., ARTERO C., CADIOU B., AUTHIER M., BON C. & CAILLOT E., 2018. CHAPITRE 3 : ÉVALUATION DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE – COMPOSANTE DES OISEAUX MARINS – Convention MEEM – MNHN. 103 pp. + Annexes
- Atelier d'experts avec le GISOM

OE et indicateurs opérationnels associés

Pressions	Objectifs environnementaux	Indicateurs opérationnels associés
<p>Captures accidentelles =Prélèvement d'espèces sauvages ou mortalité/ blessures infligées</p>	<p>D01-OM-OE01 : Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins* (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques</p> <p><i>* Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE (Annexe 3)</i></p>	<p>- D01-OM-OE01-ind1 : Proportion des surfaces de zone de densité maximale à risque pour lesquelles des mesures d'évitement ou de réduction des captures accidentelles sont prévues</p> <p>- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF et à la cartographie des habitats fonctionnels</p> <p>Un indicateur sur les pressions de capture accidentelle reste à développer</p>
<p>Risque de collision</p>	<p>D01-OM-OE02 : Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence éviter, réduire, compenser)</p>	<p>- D01-OM-OE02-ind1 : Taux de projets autorisés dont l'étude d'impact, après application de la séquence ERC, évalue l'impact résiduel sur les oiseaux marins comme compatible avec l'atteinte du bon état écologique de chaque espèce fréquentant la zone du projet évalué, au niveau de la (les) façade(s) marine(s) concernée(s) par chacune de ces espèces</p> <p>- Cible 2026 : 100% des projets autorisés à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime (Voir Annexe 1)</p> <p>- D01-OM-OE02-ind2 : Taux de parcs éoliens autorisés présentant un dispositif d'évaluation et, le cas échéant, de réduction du niveau de pression de collision sur les populations d'espèces fréquentant le parc éolien.</p> <p>- Cible 2026 : 100% des projets autorisés à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime (Voir Annexe 1)</p>
<p>Prédation par les espèces introduites et domestiques</p>	<p>D01-OM-OE04 : Réduire la pression exercée par certaines espèces introduites et domestiques sur les sites de reproduction des oiseaux marins</p>	<p><u>Pour les sites insulaires non habités et éloignés de la côte :</u></p> <p>- D01-OM-OE04-ind1 : Proportion de colonies insulaires d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée.</p> <p><i>*Les sites à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif national (cf. tableaux 2 et 3 de l'annexe 2)</i></p>

Fiche D1-Oiseaux marins

		<p>- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF (voir Annexe 1)</p> <p><u>Pour les autres sites :</u></p> <p>- D01-OM-OE04-ind2 : Proportion de colonies continentales d'oiseaux marins nicheurs à enjeu fort* pour lesquelles les espèces introduites et domestiques représentent une pression avérée</p> <p>* <i>cf. tableaux 2 et 3 de l'annexe 2</i></p> <p>- Cible 2026 : Diminution significative (voir Annexe 1)</p>
<p>Perte d'habitat fonctionnel</p>	<p>D01-OM-OE03 : Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins*, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale</p> <p><i>*Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE (Annexe 3)</i></p>	<p>- D01-OM-OE03-ind1 (sur la base du D6 décliné pour les sites fonctionnels): Pourcentage de surface d'estran¹ artificialisé et pourcentage de linéaire artificialisé par site fonctionnel à enjeu fort*</p> <p>*Les sites à enjeux forts sont définis comme ceux remplissant les critères RAMSAR d'importance internationale ou accueillant plus de 15% de l'effectif national (<i>cf. tableaux 1 et 3 de l'annexe 2</i>)</p> <p>- Cible 2026 : Pas d'augmentation de la surface artificialisée suite à l'application de la séquence ERC* à compter de l'adoption de la stratégie de façade maritime.</p> <p>* En application de l'article L163-1 du code de l'environnement prévoit une absence de perte nette de biodiversité, après application de la séquence ERC (voir Annexe 1)</p>
	<p>D01-OM-OE05 : Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins* dans les zones humides littorales</p> <p><i>* Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE (Annexe 3)</i></p> <p><i>Remarque : La carte des habitats fonctionnels des oiseaux</i></p>	<p>- D01-OM-OE05-ind1 : Nombre et surface de sites fonctionnels restaurés sur la façade</p> <p>- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF et à la cartographie des habitats fonctionnels</p> <p>- D01-OM-OE05-ind2: Surface d'habitat fonctionnel des oiseaux marins dans les zones humides des communes littorales</p> <p>- Cible 2026 : Définie, concertée et adoptée en façade simultanément au plan d'action du DSF et à la cartographie des habitats fonctionnels</p>

1 Ces objectifs ciblent à la fois les zones fonctionnelles pour la nidification (laridés et limicoles) et pour l'alimentation (laridés, limicoles et anatidés)

Fiche D1-Oiseaux marins

	<i>marins sera établie à l'occasion de la révision des PdS ou des PdM et validé en CMF</i>	
Dérangement	<p>D01-OM-OE06 : Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins* au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels</p> <p><i>* Cf. espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE (Annexe 3)</i></p>	<p>- D01-OM-OE06-ind1 : Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur* selon le travail de classification de l'AFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme</p> <p>- Cible 2026 : Aucune colonie à enjeu fort ou majeur <i>*cf. tableaux 2 et 3 de l'annexe 2</i></p> <p>- D01-OM-OE06-ind2 : Pourcentage de recouvrement des activités anthropiques de toute nature sur les zones (et les périodes) fonctionnelles des limicoles côtiers</p> <p>- Cible 2026 : Diminution au regard des valeurs qui seront calculées à partir de 2018 sur les sites appliquant le protocole développé par RNF</p> <p>- D01-OM-OE06-ind3 : Surface de zones fonctionnelles des oiseaux de l'estran situées dans des zones de protection forte</p> <p>- Cible 2026 : Définie et concertée en façade dans le cadre de la mesure M003, et adoptée simultanément au plan d'action du DSF</p>
Prélèvement d'espèces sauvages	<p>D01-OM-OE07 : Eviter ou adapter le prélèvement sur le domaine public maritime des espèces identifiées au titre de l'Accord international sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et menacées au niveau européen</p>	<p>- D01-OM-OE07-ind1 : Proportion de populations, menacée au niveau européen et figurant à la colonne A de l'annexe 3 de l'accord AEWA (hors catégorie 2*, 3* et 4 bénéficiant d'un plan de gestion adaptative des prélèvements en l'absence de moratoire ou d'interdiction pérenne de la chasse prévu dans ce cadre) interdite au prélèvement au niveau national</p> <p>- Cible 2026 : 100% (voir Annexe 1)</p>

OE renvoyés vers les fiches D4, D10 et D8

Pressions	Objectifs environnementaux
<p>Prélèvement d'espèces fourrages</p>	<p>→ <i>Renvoi vers OE de la fiche D4D7 (habitats pélagiques, réseaux trophiques et conditions hydrographiques) et notamment</i></p> <p>D04-OE01 : Limiter les atteintes à des maillons sensibles de la chaîne trophique en faveur de la restauration de la ressource D04-OE02 : Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs <i>*Les poissons fourrages concernés sont : hareng, lançon, sprat, sardine, maquereau, anchois, chincharde</i> D04-OE03 : Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micro-necton océanique (notamment le Krill, et les myctophidés ou poissons lanterne...)</p>
<p>Déchets</p>	<p>→ <i>Renvoi vers OE de la fiche D10 (déchets)</i></p>
<p>Contamination chimique et bioaccumulation</p>	<p>→ <i>Renvoi vers OE de la fiche D8 (contaminants) et notamment</i></p> <p>D08-OE02 : Réduire les apports directs en mer de contaminants, notamment les hydrocarbures liés au transport maritime et à la navigation</p>

Préoccupations économiques et sociales (Annexe IV, alinéa 9 de la DCSMM - directive 2008/56/CE)

Activités à l'origine des principales pressions identifiées et/ou dépendantes de l'état écologique de ce descripteur ; et éléments de leur tendance d'évolution (source : chapitre 1)

Activités générant les pressions (en rouge, les plus contributives)	Génératrice de pression(s) pour ce descripteur	Dépendante de l'état écologique de ce descripteur	Éléments de tendance d'évolution disponibles*
Tourisme littoral	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Perturbation visuelle et sonore des communautés d'oiseaux induisant des changements comportementaux et l'arrêt de certaines activités biologiques	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de nuitées au sein des départements littoraux , National (2011-2015) : ↘ ; MMN (2008-2013) : — ; MC, GDG, MO : ↗ Nombre d'établissements engagés dans une approche environnementale , National (2006-2016) : ↗
Activités balnéaires et fréquentation de plage	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Perturbation visuelle et sonore des communautés d'oiseaux induisant des changements comportementaux et l'arrêt de certaines activités biologiques	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre de plages labellisées "pavillon bleu" , MMN (2012-2017) : ↘ ; MC, GDG, MO : —
Navigation de plaisance et sports nautiques	Oui : Rejets volontaire et involontaire de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Perturbation visuelle et sonore des communautés d'oiseaux induisant des changements comportementaux et l'arrêt de certaines activités biologiques générées par certaines activités (kitesurf, planche à voile, ski nautique, etc.)	Oui : La présence de biodiversité est un enjeu important pour le secteur du tourisme	Nombre d'embarcations immatriculées , National, MC, GDG, MO (2010-2016) : ↗ ; MMN : — Nombre de nouvelles immatriculations , National, MO (2010-2016) : ↘ Nombre de licenciés de FFV , MMN, MC, GDG, MO (2009-2014) : ↘ Nombre de licenciés de la FFESSM , MMN (2009-2014) : ↗ ; MC, GDG : — ; MO : ↘ Nombre de sites d'activités nautiques et aquatiques en mer , MMN, MC, GDG (2014-2017) : ↗
Artificialisation des littoraux	Oui : Production de déchets à l'origine des phénomènes d'ingestion, d'intoxication et d'étranglement ; Artificialisation des surfaces de repos et de reproduction à terre induisant des modifications comportementales comme l'arrêt de certaines activités biologiques et des lésions du cycle de reproduction	Non	Taux d'artificialisation des territoires communaux , National, MMN, MC, GDG, MO (2006-2012) : ↗ Nombre d'habitants des communes littorales , MMN (1999-2010) : ↘ ; MC, GDG, MO : ↗ Performance départementale de collecte des déchets , MMN, MC, GDG, MO (2009-2013) : —
Pêche professionnelle	Oui : Rejets volontaire (abandon) ou involontaire (perte) de déchets induisant une augmentation de la mortalité par ingestion, emmêlement et étranglement ; Augmentation de la mortalité des espèces par prise accidentelle dans des filets (asphyxie, blessures limitant les capacités de fuites et d'échappement, etc.) ;	Non	Nombre de navires de pêche professionnelle , National (2009-2014) : ↘ ; MMN, MC, GDG, MO (2004-2014) : ↘ Nombre d'emplois , National (2009-2014) : ↘

Fiche D1-Oiseaux marins

	Dérangement sonore et visuel des colonies d'oiseaux induisant une modification des comportements et un arrêt des activités biologiques généré par les activités de pêche incluant la collecte d'algues.		
Production d'énergie	Oui : Perturbation visuelle, lumineuse et sonore induisant des modifications du comportement ; Perturbation des cycles de vol et augmentation du risque de collision avec les infrastructures de hautes mer (EMR)	Non	Perspectives de développement des EMR, National (Horizon 2022) : ↗
Pêche de loisir	Oui : Rejets volontaire (abandon) ou involontaire (perte) de déchets (filets, etc.) pouvant être ingérés par les communautés d'oiseaux ; Dérangement sonore et visuel des colonies d'oiseaux induisant une modification des comportements et un arrêt des activités biologiques ; Piétinement des zones de nidification de certaines espèces nichant sur l'estran	Non	Nombre de pratiquants, National (2006-2012) : ↘

La qualification de la tendance est réalisée par une signalétique simple (*Décroissance* ↘ ; *Stabilité* — ; *Croissance* ↗).

Annexe 1 : Eléments de justification des cibles

a. Cible en termes de mortalité pour les oiseaux marins (D01-OM-OE01)

L'objectif D01-OM-OE01 constitue l'application du « Plan d'action visant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins par les engins de pêche » communiqué par la commission européenne en 2012. La cible doit être définie dans le cadre de l'élaboration des plans d'actions DSF.

Cas des captures accidentelles de puffins : En l'état des connaissances actuelles un risque fort est identifié par le CIEM pour les captures de puffins par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques².

b. Cible sur les prédateurs au niveau des colonies (D01-OM-OE04)

La présence de prédateurs au niveau des colonies entraîne une baisse du succès reproducteur (prédation des œufs et des poussins) voire une baisse de la survie adulte (prédation sur les reproducteurs). Les espèces à cycle de vie court (et qui dépendent donc d'un haut succès reproducteur) sont très sensibles à cette pression (c'est le cas par exemple des sternes³) mais les espèces longévives sont également concernées en particulier quand la prédation touche les adultes (c'est le cas par exemple des océanites⁴). C'est en conclusion l'une des principales pressions qui pèse sur les oiseaux marins.

La prédation est un phénomène naturel qui peut être exercé par de nombreuses espèces (oiseaux, renards, sangliers, rats, chats...) qui peut être accentué par l'introduction d'espèces exotiques (vison d'Amérique) ou d'espèces non présentes initialement sur les îles (chats et rats). Enfin, la diminution des habitats potentiels pour la nidification des oiseaux marins a entraîné une concentration des individus sur un nombre restreint de sites et à une raréfaction des sites potentiels de report.

c. Cible sur l'artificialisation des habitats intertidaux fonctionnels des oiseaux marins (D01-OM-OE03)

Cet objectif vise à réduire les effets sur les populations d'oiseaux de l'estran du phénomène appelé « Coastal squeeze » ou « étranglement des côtes » tel que défini par Pontee (2013) :

« L'étranglement des côtes est une perte d'habitats intertidaux entre une limite de plus hautes eaux fixée par un ouvrage de maintien du trait de côte, et une limite de plus basse mer qui remonte vers les terres en réponse à la hausse du niveau de la mer ». ⁵

2 ICES WKBYCS REPORT 2013. Report of the Workshop to Review and Advise on Seabird Bycatch (WKBYCS). Copenhagen, Denmark

3 Commission OSPAR 2009. Background Document for Roseate tern *Sterna dougallii*

4 Cahiers d'Habitat « Oiseaux » - MEEDDAT- MNHN

5 Pontee N., 2013. Defining coastal squeeze: a discussion. *Ocean and Coastal management*. 84. 204-207pp. www.researchgate.net/publication/259512642

Fiche D1-Oiseaux marins

La fréquentation des sites à enjeu fort par les oiseaux de l'estran est très directement liée aux surfaces d'habitats disponibles dans ces secteurs. Certains sont déjà menacés d'étranglement du fait de l'existence d'ouvrages côtiers. Le maintien du bon état écologique des populations d'oiseaux de l'estran (et des habitats dont ils dépendent) impose de limiter les effets de cet étranglement dans les sites à enjeu fort. La cible définie correspond au principe de 0 pertes nettes de biodiversité figurant à l'article L 1631 du Code de l'environnement.

d. Cible sur le dérangement (D01-OM-OE06)

La synthèse proposée par Le Corre (2009)⁶ traduit bien la complexité des questions méthodologiques liées à la notion de dérangement. Au cours de ce travail, 140 publications identifiant un effet ou un impact négatif ont été recensées, 59 identifiant un effet neutre et 1 un effet positif.

Il en ressort que 1) les impacts liés aux dérangements peuvent être très importants sur un site donné (ex : échec total de la reproduction de l'espèce sur le site) ; 2) ils ne sont pas systématiques ; 3) ils ne sont pas toujours quantifiables à l'échelle de la population et plus facilement appréhendés à l'échelle du site.

La cible a été proposée en tenant compte des difficultés méthodologiques décrites ci-dessus et du fait que potentiellement toutes les colonies sont soumises à un dérangement. Le renseignement de cet indicateur nécessitera donc un travail méthodologique avec le GISOM.

e. Cible sur les prélèvements (D01-OM-OE07)

La cible proposée constitue l'application du plan d'action (Annexe 3) de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'Eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) :

« 2.1.1 Les Parties ayant des populations figurant à la colonne A du tableau 1 du présent Plan d'action assurent la protection de ces populations conformément à l'Article III, paragraphe 2 (a), de l'Accord. En particulier, et sous réserve des dispositions du paragraphe 2.1.3. Ci-dessous, ces Parties :

- a) interdisent de prélever les oiseaux et les œufs de ces populations se trouvant sur leur territoire ;*
- b) interdisent les perturbations intentionnelles, dans la mesure où ces perturbations seraient significatives pour la conservation de la population concernée ;*
et
- c) interdisent la détention, l'utilisation et le commerce des oiseaux de ces populations et de leurs œufs lorsqu'ils ont été prélevés en contravention aux interdictions établies en application de l'alinéa a) ci-dessus ainsi que la détention, l'utilisation et le commerce de toute partie ou produit facilement identifiable de ces oiseaux et de leurs œufs.*

A titre d'exception pour les populations listées en catégories 2 et 3 de la colonne A et marquées par un astérisque, et pour les populations listées en catégorie 4 de la colonne A, la chasse peut continuer de manière durable. L'utilisation durable doit être menée dans le cadre d'un plan d'action international par espèce au travers duquel les Parties essaieront de mettre en œuvre les principes de gestion adaptative des prélèvements. Une telle utilisation doit au moins être sujette aux mêmes mesures juridiques que le prélèvement d'oiseaux de populations listées à la colonne B du tableau 1, tel que demandé au paragraphe 2.1.2 ci-dessous. »

⁶ Le Corre N., 2009. Le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne : état des lieux, enjeux et réflexions autour d'un outil d'étude des interactions hommes/oiseaux. Thèse de doctorat. Université de Brest. 539pp.

Fiche D1-Oiseaux marins

Les deux espèces Harelde de Miquelon (A 1b) et Macreuse brune (A 1b) actuellement chassées en France figurent dans la colonne A et ne relèvent pas des catégories A2*, A3* ou A4, elles ne peuvent donc pas faire l'objet de prélèvement : Harelde de Miquelon (A 1b), Macreuse brune (A 1b). De même le courlis cendré (classé A4) fait l'objet d'un plan d'action international qui interdit son prélèvement.

Fiche D1-Oiseaux marins

Annexe 2 : Identification des sites d'hivernage et des sites de reproduction à enjeu fort

Tableau 1. Sites littoraux d'hivernage à enjeu fort sur la base de ces trois critères : Données Wetland (2013-2017)

	Secteur Wetland		Critère plus de 15% de la pop nationale		Critère plus de 1% de la pop internationale		Critère plus de 20 000 oiseaux d'eau
SA	8517	Baie de l'Aiguillon et Pointe d'Arçay	6	Tadorne de Belon Bécasseau maubèche Barge à queue noire Avocette élégante Canard pilet Barge rousse	8	Barge rousse Canard pilet Avocette élégante Barge à queue noire Pluvier argenté Bécasseau maubèche Bernache cravant Bécasseau variable	1
SA	1704	Réserve Naturelle de Moëze (Charente-Seudre)	2	Bécasseau maubèche Barge à queue noire	6	Grand Gravelot Barge à queue noire Pluvier argenté Bécasseau maubèche Bernache cravant Bécasseau variable	1
SA	3304	Bassin d'Arcachon	1	Spatule blanche	7	Spatule blanche Grand Gravelot Avocette élégante Tournepierre à collier Barge à queue noire Bernache cravant Bécasseau variable	1
SA	1702	Ile de Ré	1	Plongeon imbrin	5	Grand Gravelot Tournepierre à collier Bécasseau sanderling Barge à queue noire Bernache cravant	1
SA	1705	Côtes Nord et Ouest de l'île d'Oléron	1	Macreuse noire	3	Tournepierre à collier Bécasseau sanderling Bernache cravant	
SA	3314	Marais du nord Médoc			1	Bécasseau sanderling	1

Tableau 2. Colonies d'oiseaux marins à enjeu fort: Données GISOM (2009-2012)

SRM	Libelle	ESPECE
SA	Banc d'Arguin	Sterne caugek

Tableau 3. Critères d'importance pour les sites de nidification pour les limicoles, échassiers et anatidés.

Nom vernaculaire	France	Seuil 15% France	Europe <i>Birdlife international 2004 (moy)</i>	Seuil 1% Europe	Source France
Tadorne de Belon	4250	638	53500	535	<i>Enquêtes espèces nicheuses rares et menacées</i>
Aigrette garzette	13760	2 064	81000	810	<i>Données officielles de rapportage DO- 2012</i>
Grande Aigrette	180	27	17500	175	<i>Données officielles de rapportage DO- 2012</i>
Grand Gravelot	220	33	100000	1000	<i>Enquête Limicoles Nicheur</i>
Gravelot à collier interrompu	1384	208	29500	295	<i>Enquête Limicoles Nicheur</i>
Huîtrier pie	1185	178	78000	780	<i>Enquête Limicoles Nicheur</i>
Avocette élégante	3889	583	29500	295	<i>Enquête Limicoles Nicheur</i>
Echasse blanche	3165	475	29500	295	<i>Enquête Limicoles Nicheur</i>
Barge à queue noire	147	22	119500	1195	<i>Enquête Limicoles Nicheur</i>
Chevalier gambette	1612	242	29500	295	<i>Enquête Limicoles Nicheur</i>
Spatule blanche	981	147	5600	56	<i>Enquêtes espèces nicheuses rares et menacées</i>

Annexe 3 : Espèces de l'arrêté BEE (version 22 juin 2018) et détails des objectifs concernés

Nom vernaculaire	Nom Latin	Arrêté BEE oiseaux Marin	Oiseaux en mer : D01-OM-OE01,	Oiseau sur l'estran : D01-OM-OE03 - indicateur 1, D01-OM-OE05, D01-OM-OE06 indicateur 2et 3	Oiseaux en nidification : D01-OM-OE04 D01-OM-OE06 indicateur 1	Collision (tous) D01-OM-OE02	D01-OM- OE06 indicateur 2	Espèces chassable ou sous moratoire : D01-OM-OE07
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	

Fiche D1-Oiseaux marins

Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	Échassiers		oui	oui	oui	oui	oui
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Échassiers		oui	oui	oui		
Tournepiere à collier	<i>Arenaria interpres</i>	Échassiers		oui		oui	oui	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Échassiers		oui		oui	oui	oui
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	Oiseaux herbivores		oui		oui		
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui		oui		
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland d'Audouin	<i>Larus audouinii</i>	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Goéland railleur	<i>Larus genei</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Grand Labbe	<i>Stercorarius skua</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Labbe à longue queue	<i>Stercorarius longicaudus</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Labbe pomarin	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Mouette de Sabine	<i>Xema sabini</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui	oui	oui		
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Océanite culblanc	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Oiseaux marins de surface	oui		oui	oui		
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui	oui	
Phalarope à bec large	<i>Phalaropus fulicarius</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui	oui	

Fiche D1-Oiseaux marins

Puffin cendré	<i>Calonectris diomedea</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Puffin de Yelkouan	<i>Puffinus yelkouan</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Puffin de Scopoli	<i>Calonectris diomedea</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Puffin des Anglais	<i>Puffinus puffinus</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		
Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>	Oiseaux marins de surface	oui					oui
Puffin fuligineux	<i>Puffinus griseus</i>	Oiseaux marins de surface	oui					oui
Puffin majeur	<i>Puffinus gravis</i>	Oiseaux marins de surface	oui					oui
Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	Oiseaux marins de surface	oui					oui
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	Oiseaux marins de surface	oui					oui
Sterne caugék	<i>Sterna sandvicensis</i>	Oiseaux marins de surface	oui	oui		oui		oui
Sterne de Dougall	<i>Sterna dougallii</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		oui
Sterne hansel	<i>Sterna nilotica</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		oui
Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		oui
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Oiseaux marins de surface	oui			oui		oui
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	Oiseaux plongeurs benthiques	oui			oui		oui
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	Oiseaux plongeurs benthiques	oui					oui
Garrot à œil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	Oiseaux plongeurs benthiques	oui					oui
Harelde de Miquelon	<i>Clangula hyemalis</i>	Oiseaux plongeurs benthiques	oui	oui				oui
Macreuse brune	<i>Melanitta fusca</i>	Oiseaux plongeurs benthiques	oui					oui
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	Oiseaux plongeurs benthiques	oui					oui
Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		oui
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		oui
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		oui
Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui
Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui
Grèbe jougris	<i>Podiceps grisegena</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui
Guillemot de Troil	<i>Uria aalge</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		oui
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		oui
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		oui
Mergule nain	<i>Alle alle</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui
Pingouin torda	<i>Alca torda</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui			oui		oui
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui
Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui
Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i>	Oiseaux plongeurs pélagiques	oui					oui